

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 27 avril 2023 à 19h à Juvigny
Convocation du 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 avril à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LETELLIER Gislaine, LEROUX Henri, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUREUIL Brigitte, LERIVRAIN Bernard, MARTEAU Mildred

Présents par procuration : Mmes MM. DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. JARRY), DUMAINE Chantal (pouvoir à M. TURCAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT), GRANDIN Philippe (pouvoir à M. GAIGNON), LEROUX Éric (pouvoir à M. CANU)

Secrétaire de séance : M. Didier LAUNAY

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 13 avril est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 PPROGRAMME D'AIDES PAR LE CD61 POUR LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le Conseil départemental de l'Orne accompagne financièrement les Ornais pour la création et la restauration des haies bocagères.

A plat ou sur talus, la haie bocagère est un élément de l'identité de notre paysage. Le changement des pratiques agricoles (mécanisation, agrandissement des parcelles culturales,) a conduit à sa régression.

Pourtant, la haie bocagère au-delà de son rôle paysager est un formidable atout pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement. Elle contribue aussi au bien-être des animaux d'élevage, en leur apportant abri et ombrage.

Elle est aussi un atout dans la lutte contre le changement climatique.

Avec le développement de la filière bois énergie et sa capacité à stocker le carbone, la haie redevient peu à peu un élément à part entière de l'économie rurale.

Dans ce contexte, le Département lance :

- 2 appels à projet (AAP) pour les opérations groupées de plantation pour l'année 2022 et 2023 : ces opérations visent à massifier le linéaire planté en une seule opération (minimum = 1 000 m) et à fédérer différents acteurs autour d'un même projet dans l'idée de favoriser à terme sa pérennité (principe de co-responsabilité) ;
- 2 appels à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des opérateurs publics uniquement : il s'agit pour ses opérateurs de faire connaître leur intention de mettre en œuvre un programme de plantation conforme aux objectifs de la politique départementale au cours de l'année 2023-2024. Le Département accompagnera les candidats retenus dans la définition de leur projet de plantation (animation, étude de faisabilité).

Calendrier AAP 2023 / AMI 2024-2025

AAP 2023

- du 3 avril au 25 mai 2023 : dépôt des candidatures ;
- à partir du 27 mai 2023 : instruction administrative des dossiers de candidatures ;
- 3ème trimestre 2023 : présentation des projets en Commission permanente et notification des projets retenus.

AMI 2024 - 2025

- du 3 avril au 25 mai 2023 : dépôt des candidatures ;
- à partir du 27 mai 2023 : instruction administrative des candidatures ;
- 3ème trimestre 2023 : notification de la décision.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-autorise la CC ANDAINE PASSAIS à déposer un dossier de candidature groupée pour le compte des communes ;

-autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 PROJETS TRAVAUX D'EFFACEMENTS DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Eclairage Public – Boulevard Christophe Tranche 1 à Bagnoles de l'Orne Normandie : Complément

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil communautaire décidait de prendre en charge l'effacement des réseaux sis Boulevard Christophe Tr1 à Bagnoles de l'Orne Normandie. Le montant des travaux d'investissement Eclairage Public s'élève à 65 544,93 € TTC (déduction faite de l'aide du TE61).

Suite à une modification du projet intégrant plus de point lumineux vis-à-vis du projet initial, le montant des travaux d'investissement Eclairage Public est porté à 83 272,15 € TTC, déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

* Travaux = 108 145,65 € HT doit 129 774,78 € TTC

* Maitrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 5 407,28 €

Aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre) = 51 909,91 €

Le complément de travaux + Maitrise d'œuvre, déduction de l'aide du TE61, s'élève donc à 17 727,22 € TTC soit 28 777,95 € TTC de travaux + Maitrise d'œuvre et 11 050,73 € d'aide du TE61.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la modification du projet mentionné ci-dessus ;
- autorise le Président à signer le complément à la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public sis Boulevard Christophe Tranche1 à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ Eclairage Public – Divers Travaux d'investissement et de renouvellement à Juvigny Val d'Andaine

M. le vice-président en charge des travaux explique que conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement et de renouvellement d'Eclairage public sis Juvigny Val d'Andaine ;

Vu l'accord de la commune de Juvigny Val d'Andaine,

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 211 779,97 € TTC déduction faite des aides du TE61 soit :

* Renouvellement des lampes Parking Mairie :

- 13 181,18 € TTC de travaux de terrassement, de câblage, de fourniture/pose matériel hors sol et de géoréférencement (10 984,32 € HT)

- 549,22 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- 5 572,47 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

* Renouvellement Repose de matériel existant Rue de la Vallée – Rue de l'Eglise, Rue de la Mairie, La Gare :

- 2 586,82 € TTC de fourniture et matériel hors sol (2 155,68 € HT)

- 107,78 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

* Renouvellement Eclairage Public Avenue Léopold Barré – Place Saint Michel – Parking CDC – Résidence La Forge :

- 27 015,55 € TTC de fourniture et pose de matériel hors sol (22 512,96 € HT)

- 1 125,65 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- 10 806,22 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

* Effacement Eclairage Public Avenue Léopold Barré – Sente Jean Moulin :

- 100 431,46 € TTC de travaux de terrassement, câblage et de fournitures / pose de matériel hors sol (83 692,88 € HT)
- 4 184,64 € de maitrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 30 129,44 € d'aide du TE61 (30% des travaux TTC sans maitrise d'œuvre)

* Effacement Eclairage Public Sept Forges Route de Céaucé :

- 146 704,44 € TTC de travaux de terrassement, câblage et de fournitures / pose de matériel hors sol (122 253,70 € HT)
- 6 112,69 € de maitrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 44 011,33 € d'aide du TE61 (30% des travaux TTC sans maitrise d'œuvre)

A noter : Une subvention DETR de 129 000 € a été notifiée à la commune de Juvigny Val d'Andaine le 20 avril 2021 pour la réfection de l'éclairage public des communes déléguées de Juvigny sous Andaine et de Sept-Forges. Aucun acompte n'a été perçu par la commune. Le commencement des travaux ne pourra malheureusement pas intervenir avant le 20/04/23. Il est proposé de solliciter une demande de prolongation de délai. Les versements seront sollicités par la CC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement et de renouvellement Eclairage public mentionnés ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à solliciter une demande de prolongation de délai auprès de la Préfecture de l'Orne dans le cadre de la subvention DETR qui a été accordée ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ Candélabres à remplacer suite sinistres – Bagnoles de l'Orne Normandie

M. le vice-président en charge des travaux explique que :

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu les projets de conventions individuelles de transfert de compétence établies par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public dans le cadre de remplacement de candélabres accidentés situés à Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Vu l'accord de la commune concernée ;

Les coûts estimatifs des travaux d'investissement d'éclairage public, maitrise d'œuvre comprise, s'élève à :

	Fourniture et pose de matériel hors sol		Maitrise d'œuvre	Aide TE61	Reste à charge CC
	HT	TTC			
Avenue Paul Lemuet	2 448,80 €	2 938,56 €	122,44 €		3 061,00 €
1 Bd Lucien Denivet	2 161,72 €	2 594,06 €	108,09 €	1 037,62 €	1 664,53 €

Avenue Noal	2 045,53 €	2 454,64 €	102,28 €		2 556,92 €
16 Rue du Prof Louvel	7 485,76 €	8 982,91 €	374,29 €		9 357,20 €

M. le Président précise qu'une discussion est en cours avec le TE61 pour tenter de mettre en place une procédure visant à ce que les communes puissent gérer directement les travaux liés aux sinistres. En effet, ce sont bien les communes qui déclarent leurs sinistres et bénéficient de la prise en charge par les assurances.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public cités ci-dessus ;
- autorise le Président à signer les conventions individuelles de transfert de compétence correspondantes établies entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Effacement des réseaux – La Grande Prise à Bagnoles de l'Orne Normandie (Saint Michel des Andaines)

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis La Grande Prise à Bagnoles de l'Orne Normandie (commune déléguée de Saint Michel des Andaines).

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser le coût estimatif des projets.

Pour la Communauté de Communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication et éclairage public), le coût estimatif s'élève à :

* Effacement du réseau de télécommunication : 17 369 € TTC (TE61) + 1 000 € (ORANGE) soit :

- Travaux = 13 895 € HT soit 16 674 € TTC pour 382 ml de voirie
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 695 €
- Câblage ORANGE = Non défini. Devis à recevoir. Prévoir 4 000 €

* Eclairage public : 23 741 € TTC déduction faite de l'aide du Te61, soit :

- Travaux + Matériel = 30 832 € HT soit 36 998 € TTC pour 8 candélabres
- Maitrise d'œuvre Te61 (5% des travaux HT) = 1 542 €
- Aide du TE61 (40% des travaux + Matériel TTC sans maitrise d'œuvre) = 14 799 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'avant-projet sommaire des travaux d'effacement de réseaux sis La Grande Prise à Bagnoles de l'Orne Normandie (commune déléguée de Saint Michel des Andaines) ;
- s'engage à coordonner ces effacements de réseaux de télécommunication et d'éclairage public (compétence CC) avec l'effacement basse tension ;
- commande des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne ;

- autorise Monsieur le Président à signer la convention et le devis Orange (devis non valorisé par le TE61) ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Effacement de réseaux – Rue de l’Etre Marin à Bagnoles de l’Orne Normandie (Saint Michel des Andaines) : Actualisation des coûts

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 28 juillet le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l’effacement des réseaux de télécommunication et d’éclairage public sis Rue de l’Etre Marin à Bagnoles de l’Orne Normandie (commune déléguée de Saint Michel des Andaines) pour un montant de 88 703 € soit 29 583 € TTC pour le réseau de Télécommunication et 59 120 € TTC pour l’éclairage public. Vu le devis d’ORANGE accepté en date du 05/08/22, Vu la convention individuelle de délégation de maîtrise d’ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication et la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d’investissement d’éclairage public proposées par le TE61,

Le montant des travaux maîtrise d’œuvre comprise, s’élève à 89 480,85 € TTC soit :

Effacement de réseaux de télécommunication : 32 215,15 € TTC soit 30 337,40 € TTC (TE61) + 1 877,75 € (ORANGE) c’est-à-dire :

- * Travaux = 24 269,92 € HT soit 29 123,90 € TTC
- * Maîtrise d’œuvre Te61 (5%) = 1 213,50 €
- * Câblage ORANGE = 1 877,75 €

Eclairage public : 57 265,70 € TTC déduction faite de l’aide du TE61, c’est-à-dire :

- Travaux = 74 371,04 € HT soit 89 245,25 € TTC
- Maitrise d’œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 3 718,55 €
- Aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maitrise d’œuvre) = 35 698,10 €.

A l’unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l’actualisation des coûts des travaux d’effacement de réseaux sis Rue de l’Etre Marin à Bagnoles de l’Orne Normandie (Saint Michel des Andaines) tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maitrise d’ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d’investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Effacement de réseaux – Rue du Prieuré – Chemin des Rouletières à Mantilly : Actualisation des coûts

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 27 janvier 2022 le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l’effacement des réseaux de télécommunication et d’éclairage public sis Rue du Prieuré – Chemin des Rouletières à Mantilly pour un montant de 56 751 € soit 23 105 € TTC pour le réseau de Télécommunication et 33 646 € TTC pour l’éclairage public. Vu le devis d’ORANGE accepté en date du 07/06/22,

Vu la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication et la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'éclairage public proposées par le TE61,

Le montant des travaux maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 63 919,02 € TTC soit :

Effacement de réseaux de télécommunication : 26 409 € TTC soit 25 050 € TTC (TE61) + 1 359 € (ORANGE) c'est-à-dire :

* Travaux = 20 040 € HT soit 24 048 € TTC

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 1 002 €

* Câblage ORANGE = 1 359 €

Eclairage public : 37 510,02 € TTC déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

Travaux = 48 714,31 € HT soit 58 457,17 € TTC

Maitrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 2 435,72 €

Aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maitrise d'œuvre) = 23 382,87 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'actualisation des coûts des travaux d'effacement de réseaux sis Rue du Prieuré – Chemin des Rouletières à Mantilly tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maitrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage Public : Renouvellement des foyers à Vapeurs de Mercure Lotissement des Pommiers à La Chapelle d'Andaine

M. le vice-président en charge des travaux explique que :

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux de renouvellement d'éclairage public sis Lotissement des Pommiers à La Chapelle d'Andaine) ;

Vu l'accord de la commune de Rives d'Andaine en date du 27 septembre 2022,

Le coût estimatif des travaux de renouvellement d'éclairage public, maitrise d'œuvre comprise, s'élève à 3 457,86 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 soit :

- 10 120,57 € TTC de travaux (8 433,81 € HT) pour 10 foyers led

- 421,69 € de maitrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- 7 084,40 € d'aide du TE61 (70% des travaux TTC sans maitrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux de renouvellement d'éclairage public (renouvellement des foyers à Vapeur de Mercure) sur la commune déléguée de La Chapelle d'Andaine ;

- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de renouvellement d'éclairage public entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ Eclairage Public – Travaux d'investissement : Géoréférencement du réseau Bagnoles de l'Orne Normandie

M. le vice-président en charge des travaux explique que :

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public - Géoréférencement du réseau à Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Sous réserve de l'accord de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public – Géoréférencement du réseau, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 18 294,79 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 soit :

- 33 775 € TTC de géoréférencement du réseau d'Eclairage Public (28 852,40 € HT)
- 1 407,29 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 16 887,50 € d'aide du TE61 (50% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

Il est demandé au Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public (Géoréférencement du réseau) à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

➤ Eclairage Public – Travaux d'investissement : Plan de sobriété énergétique Phase2 à Bagnoles de l'Orne Normandie

M. le vice-président en charge des travaux explique que :

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Plan de sobriété énergétique Phase 2 à Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Sous réserve de l'accord de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public – Plan de sobriété énergétique Phase 2, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 16 259,55 € TTC soit :

- 15 609,17 € TTC de mise en chantier, Armoires et reprise de lampadaire (13 007,64 € HT)
- 650,38 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public (Plan de sobriété énergétique Phase2) à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.2 VENTE PARTIE BATIMENT LOIR A LA COMMUNE DE JUVIGNY

M. le Président propose au conseil communautaire d'autoriser la vente d'une partie des bâtiments « Loir » situé sur la parcelle cadastrée Section G n°422 à Juvigny Val d'Andaine à la Commune de Juvigny Val d'Andaine.

La surface concernée par la vente correspond à 100m² (surface retenue par le service des domaines).

Le prix proposé, après avis des domaines, est de 120€/m² soit 12 000€TTC.

Les conseillers communautaires de la Commune de Juvigny Val d'Andaine (5 membres) ne participent pas au débat et au vote.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la vente à la Commune de Juvigny Val d'Andaine du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée Section G n°422 pour un montant de 12 000€
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente

3.3 BUDGET GENERAL CCAP : DECISION MODIFICATIVE N°1/23

Vu le versement d'un dépôt de garantie de 1015 € à effectuer suite à la signature d'une convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le maintien d'un pylône en forêt domaniale des Andaines (sur la commune de Perrou) et la non inscription de crédits au budget primitif 2023 n°72500 « CCAP » ;

Vu la récupération de la fraction de TVA 2022 (pour la compensation suite à la réforme TH) d'un montant de 16 408 € (repris sur la liquidation des avances de fiscalité d'avril 2023) ;

M. le vice-président en charge du budget propose au Conseil d'apporter au Budget Primitif 2023 (n°72500) les modifications suivantes :

		Dépôt de garantie ONF	Fraction TVA 2022 Trop perçu	Total
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Article 615228	020		-16 408,00	-16 408,00
7398	01		16 408,00	16 408,00
				0,00
Recettes				
Article				0,00
				0,00
Section d'investissement				
Dépenses				
Opération financière				
Article 275	845	1 015,00		1 015,00
				1 015,00
Recettes				
Opération financière				
Article 275	845	1 015,00		1 015,00
				1 015,00

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la présente décision modificative n°1/23 du budget n°72500 intitulé « CC Andaine-Passais » ;
- autorise Monsieur le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer les actes et documents relatifs à cette affaire.

4 COMMANDE PUBLIQUE

4.1 MARCHÉ N° 22-72500-45.16 SALLE CONVIVIALITE PASSAIS-LOT N° 1 : AVENANT N°1

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le Lot n°1 « Terrassement – Maçonnerie » du marché « Construction d'une Salle de convivialité - stade de football - Passais Villages – Marché n°22-72500-45.16 » confié à l'entreprise FOUILLEUL, doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

En effet des travaux supplémentaires (Pose de drain sous dallage, tranchée pour raccordement des eaux usées) ainsi que des travaux en moins-values (exemples : Fouilles pour fondation, fouilles pour tranchées, ...) modifient la demande initiale Soit :

Une moins-value de 746,56 € HT

Une plus-value de 1 402,60 € HT

Le montant de la plus-value globale est de 656,04 € HT.

L'entreprise FOUILLEUL qui est détenteur du lot n°1 Terrassement - Maçonnerie a fait parvenir un devis de travaux supplémentaires.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :

Plus-value d'un montant de 656,04 € HT
Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 47 185,33 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 656,04 € HT
Montant du marché après avenant n°1 : 47 841,37 € HT

L'avenant représente une plus-value de + 1,39 % sur le marché de base.
Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 MARCHE N° 22-72500-45.16 SALLE CONVIVIALITE PASSAIS : LOT N° 2- AVENANT N°1 – VALUE

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le Lot n°2 « Charpente - Couverture » du marché « Construction d'une Salle de convivialité - stade de football - Passais Villages – Marché n°22-72500-45.16 » confié à l'entreprise BOULAND, doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

En effet des travaux en moins-values (Suppression d'un brise vent, suppression du faux plancher ainsi que d'une sortie de ventilation) sont à déduire de la demande initiale. Soit :

Le montant de la moins-value est de – 3 161,00 € HT.

L'entreprise BOULAND qui est détenteur du lot n°2 Charpente - Couverture a fait parvenir un devis de travaux de moins-value en ce sens.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :
Moins-value d'un montant de – 3 161,00 € HT
Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 22 547,91 € HT
Montant de l'avenant n°1 : - 3 161,00 € HT
Montant du marché après avenant n°1 : 19 386,91 € HT

L'avenant représente une moins-value de 14,02 % sur le marché de base.
Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 MARCHÉ N° 22-72500-45.16 SALLE CONVIVIALITE PASSAIS-LOT N° 5 : AVENANT N°1

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le Lot n°5 « Electricité – VMC – Chauffage - Plomberie » du marché « Construction d'une Salle de convivialité - stade de football - Passais Villages – Marché n°22-72500-45.16 » confié à l'entreprise POUCHARD, doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

En effet, il a été décidé d'enlever les 4 radiateurs prévus initialement pour les remplacer par des unités de chauffages réversibles (climatisation murale) ainsi que le remplacement d'un meuble blanc de cuisine par une cuisinette. Soit :

Une moins-value de 2 596,00 € HT

Une plus-value de 3 841,00 € HT

Le montant de la plus-value globale est de 1 245,00 € HT.

L'entreprise POUCHARD qui est détenteur du lot n°5 Electricité – VMC – Chauffage - Plomberie a fait parvenir un devis de travaux supplémentaires.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :

Plus-value d'un montant de 1 245,00 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 9 493,38 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 245,00 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 10 738,38 € HT

L'avenant représente une plus-value de + 13,11 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.4 RENDU COMPTE : ATTRIBUTION MARCHÉ "TRAVAUX VRD DE LA Z.A L'ETRE DELANGLE ST MICHEL DES ANDAINES - BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE. LETTRE DE CONSULTATION N° 2023-03

Mr le Président a été autorisé par le conseil communautaire le 15/12/2022 de lancer une consultation pour des travaux d'extension de la zone artisanale l'Etre Delangle à Bagnoles de l'Orne Normandie (Saint Michel des Andaines).

Le marché a été estimé à 93 035,70 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18/04/2023 et a fait le choix de retenir l'offre de l'entreprise FMTP au prix de : 70 000,00 € HT soit 84 000,00 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte du rendu compte du Président

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Dix postes d'agents d'animation, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité, pour les différents centres de loisirs ;

Pour les avancements de grade 2023 :

- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe à temps non complet à hauteur de 30/35^e ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^e classe à temps non complet à hauteur de 20/35^e ;
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 1^e classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^e classe à temps non complet à hauteur de 24,83/35^e ;
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet à hauteur de 28/35^e

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et document relatifs à ces dossiers.

6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

6.1 APPROBATION REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CEAUCE

M. le Président explique que la Commune de Ceaucé a prescrit, en avril 2021, une révision allégée de son PLU dans le cadre de la remise en activité d'une ancienne exploitation agricole. Cette révision a pour objet de réduire un espace naturel en vue de la remise en activité d'une ancienne exploitation agricole. Par délibération n°2022-01-27 du 27 janvier 2022, le bilan de la concertation a été tiré et le projet de révision arrêté.

L'enquête publique s'est déroulée du 06/02/2023 au 13/04/2023 et le commissaire enquêteur a remis son rapport et a émis un avis favorable sans réserve.

L'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Ceaucé est donc possible et nécessaire pour entrer en vigueur. Un affichage et une mention dans un journal seront effectués. Le dossier sera également mis à disposition du public.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la révision allégée n°1 du PLU de la Commune de Ceaucé
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les actes et documents correspondants à ce dossier

7	TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT
----------	------------------------------------

7.1 CONVENTION AVEC LE TE61 : PRESTATION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que :

Au vu des coûts énergétiques enregistrés à la salle multiculturelle de Passais-la-Conception, commune déléguée de Passais-Villages, et en vue d'envisager des mesures de maîtrise de la consommation et de diminuer l'impact environnemental,

Territoire d'Énergie Orne proposant aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP),

La Communauté de Communes Andaine-Passais souhaite demander à Territoire d'Énergie Orne à bénéficier de cette prestation. A ce titre, Territoire d'Énergie Orne met à disposition des collectivités qui en font la demande un conseiller énergie en temps partagé. Ce conseiller totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteurs privilégié de la collectivité pour toutes questions énergétiques.

La mission se décline en deux axes :

- Aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergies,
- Aide à l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de démarche d'économie d'énergie.

La durée de la mission est fixée à 1 an pour un montant de 600 euros.

En effet, M. le Président précise que les montants de consommation d'énergie sont trop importants sur ce bâtiment, environ 2500€/mois, et il devient nécessaire d'agir pour en réduire les coûts.

M. Roulleaux précise que lors de la construction de la salle multiculturelle, il avait alerté sur le fait que la mise en place d'un chauffage au sol poserait problème, notamment en cas de souhait de changer de mode de chauffage.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- demande à Territoire d'Énergie Orne la mise en place du Conseil en Énergie Partagé au bénéfice de la Communauté de Communes Andaine-Passais,
- autorise le Président à signer avec Territoire d'Énergie Orne la convention définissant les modalités de mise en œuvre,
- autorise le Président à couvrir les cotisations de Territoire d'Énergie Orne dans la convention CEP,
- autorise Territoire d'Énergie Orne à accéder aux données de consommations et de facturation énergétiques de la Communauté de Communes Andaine-Passais.

7.2 AMENAGEMENT CŒURS DE BOURGS DE PASSAIS-LA-CONCEPTION (TRANCHE 1) ET DE TESSE-FROULAY : MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE-AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE

M. le vice-président en charge de travaux explique que la Communauté de Communes Andaine-Passais a sollicité l'Agence Départementale d'Ingénierie pour deux études préliminaires concernant les aménagements des cœurs de bourgs de Passais-la Conception (Tranche 1) et Tessé-Froulay.

Elle souhaite à présent confier les deux missions de maîtrise d'œuvre pour ces aménagements à l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Concernant l'aménagement de Passais-la-Conception, le projet consiste à :

- Requalifier les espaces très largement dédiés à la circulation motorisée et à déterminer les réseaux à créer ou à réfectionner et traiter la zone d'étude avec une réflexion par séquence pour intégrer les préoccupations suivantes :
 - les différents déplacements (poids lourds, cars, engins agricoles, voitures, 2 roues, piétions), la densité de circulation et le stationnement,
 - la sécurité des usagers et notamment des piétons,
 - l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
 - l'environnement du site et l'espace public (patrimoine, cadre de vie urbain et paysager...),
 - la valorisation du patrimoine bâti.

Concernant l'aménagement de Tessé-Froulay, le projet consiste à :

- Assurer une continuité piétonne en créant des trottoirs et cheminements piétons PMR,
- Créer un plateau surélevé,
- Créer des séquences où les usagers se partagent la route,
- Aménager des zones végétalisées.

Les coûts des maîtrises d'œuvre proposés par l'Agence Départementale d'Ingénierie pour ces deux aménagements sont estimés à 22 531,99 euros TTC (Passais-la-Conception) et 20 219,78 euros TTC (Tessé-Froulay).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer les deux missions de maîtrise d'œuvre présentées par l'Agence Départementale pour ces deux projets ainsi que toutes les pièces et documents relatifs à cette affaire.

7.3 TARIFS MINIBUS ELECTRIQUE

En mars 2022, la société France Régie Editions est venue lui présenter une offre de mise à disposition gratuite d'un véhicule Minibus 9 places électrique pour une durée de 2 ans.

Le véhicule se finançant par de la publicité d'entreprise floquée sur le véhicule le temps de la mise à disposition, il ne reste à la charge de la CDC que l'assurance, la recharge et l'entretien.

Une convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule a été signée par la CDC en mai 2022 pour que la Société France Régie Editions puisse prospecter sur le territoire communautaire et au-delà.

En février 2023, l'entreprise France Régie Editions nous informé de la finalisation de la prospection et de la livraison future du véhicule.

Ledit véhicule sera livré le 28/04/2023 au plus tard et il convient dorénavant de définir les conditions d'utilisation.

Monsieur le Président propose de le mettre à disposition, à compter du 02 mai 2023.

Monsieur le Président propose aussi d'appliquer à ce dernier les conditions d'utilisation votées par le conseil communautaire du 7 novembre 2019 puis modifiées le 23 mars 2023 (indemnité kilométrique et forfait ménage) pour les précédents véhicules.

Toutefois, le véhicule étant électrique il faut ajouter une indemnité kilométrique spécifique à cette catégorie.

Il est proposé au conseil communautaire le prix de 0,20 € par kilomètre.

Pour information l'indemnité kilométrique pour les véhicules thermique est actuellement de 0,35 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la date de mise à disposition, le montant de l'indemnité kilométrique ainsi que les conditions d'utilisation.
- autorise le président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

8	ENFANCE-ACM-JEUNESSE
----------	-----------------------------

8.1 ACTIVITES ET SEJOURS D'ETE : MODALITES ET TARIFS

Présentation des activités et des séjours proposés pour l'été 2023 par le service ACM

Bivouacs CPN Torchamp

Du 11 au 13 juillet 2023 ou 10 au 12 juillet 2023 : 3 jours/2 nuits

Possible mise en place bivouac dernière semaine de juillet du 24 au 26 juillet

Lieu : Centre de pleine nature

Participants : 12 jeunes à partir de 9 ans (possible 8 ans en fonction de la demande)

Animateurs : équipe en cours

Activités :

CPN 3 au choix : pêche, escalade tir à l'arc, VTT, CO

Equipe : cabane, origami, jeux, cabane

Artistique : danses contemporaine, percu corporelle ...

CAMP AMBRIERES LES VALLES

Du 17 au 21 juillet 2023 : 5 jours/4 nuits

Du 21 au 25 aout 2023 : 5 jour/4 nuits

Lieu : Camping parc de vaux

Participants : 12 jeunes à partir de 7 ans (voir 18)

Animateurs : équipe en cours

Activités :

Sur site ou proximité : Piscine (sur créneau groupe), vélorail (à 4 kms), mini-golf sur place voir avec Responsable camping), équitation, Concert (généralement 1 fois /semaine), rando, accès à pied au village, vélo Francette (2 kms), voie verte (4kms), cabane, origami, jeux ...

BUDGET

Bivouacs Torchamp : 3 jours

12 enfants

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement <i>sous tentes</i>	112	Participation Famille	780
Activités CPN	300	Prestation Service	262,8
Danses/percussions	258	Reste à charge de la CDC	227,2
Alimentation	600		
	1270		1270

Camp Ambrières Les Vallées :

5 jours 12 enfants

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement <i>sous tentes</i>	406	Participation Famille	1320
Activités*	300	Prestation Service	438
Matériel	50	Reste à charge de la CDC	198
Alimentation	1200		
	1956		1956

*1 séance équitation, piscine ++, 2 mini-golfs, 1 vélo rail

Camp Ambrières Les Vallées :

5 jours 18 enfants

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement <i>sous tentes</i>	557,2	Participation Famille	1980
Activités*	400	Prestation Service	657
Matériel	50	Reste à charge de la CDC	170,2
Alimentation	1800		
	2807,2		2807,2

*1 séance équitation, piscine ++ ,2 mini-golfs, 1 vélo rail

PROPOSITION TARIFAIRE 2023

Prix séjour 2022 : 60€/65€ les 3 jours en fonction du QF – 1000 ou + 1000 (Reste à charge CC 2022 : 664€ pour 4 bivouacs)

2023

Calcul sur base :

- 65€ le séjour à Torchamp pour 3 jours et 2 nuits
- 110€ le séjour à Ambrières pour 5 jours et 4 nuits

Proposition Tarifs bivouacs 2023 à Torchamp 3 jours et 2 nuits

- 60€ QF – 1001 (20€/jour)
- 66€ QF + 1000 (22€/jour)

Proposition Tarifs camps 2023 à Ambrières 3 jours et 2 nuits

- 100€ QF – 1001 (20€/jour)
- 110€ QF + 1000 (22€/jour)

Calcul reste à charge de la CC par séjour : 200€ environ

Calcul reste à charge de la CC pour 1 bivouac à Torchamp et 2 camps à Ambrières : 595€40

Calcul reste à charge de la CC pour 2 bivouacs à Torchamp et 2 camps à Ambrières : 800€ environ

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe les modalités et les tarifs des activités et des séjours 2023 comme indiqués ci-dessus ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

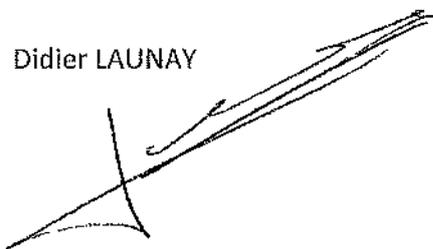
Compte tenu de l'intervention des Pompiers sur le bâtiment à proximité de la salle du Conseil communautaire et de leur demande d'évacuer les lieux, il est mis fin à la séance après l'épuisement des points inscrits à l'ordre du jour nécessitant un vote et une délibération.

Il n'a pas été possible d'évoquer les questions et informations diverses : elles seront transmises aux conseillers communautaires par message électronique.

La séance est levée à 20h05

Le secrétaire de séance

Didier LAUNAY



Le Président

Sylvain JARRY

